



CHS-CT du 14 septembre 2017

fo.044@dgfip.finances.gouv.fr permanences le matins: (02.40.20.76.56 mardi et jeudi – 02 40 74 03 87 lundi et vendredi

Réponse du président et des directions aux délibérations du CHSCT

1-Délibération n°6 du 13 juin 2017

Les conditions de travail des agents du CFP de Pornic se sont dégradées depuis la condamnation du 1^{er} étage du bâtiment en raison de l'amiante pouvant présenter un danger sur la santé des agents.

Plusieurs bureaux sont de surface insuffisante pour permettre de travailler dans des conditions décentes.

De plus, les mesures de confinement prises au niveau des cloisons ne peuvent être que temporaires et ne sauraient garantir une sécurité sans faille pour tous les agents.

C'est pourquoi le CHSCT demande le désamiantage du 1er étage dans les plus brefs délais.

Le CHSCT souhaite que l'amiante soit progressivement éliminé de nos bâtiments, afin non seulement de protéger les agents mais aussi de diminuer les coûts récurrents.

De plus, le CHSCT demande que la réponse écrite faite par M. le Préfet à Mme la Directrice Régionale lui soit communiquée.

Réponse de la DRFiP44 : un nouveau point va être fait prochainement sur le site afin de déterminer l'étendue des travaux à réaliser. Quant à la réponse écrite du Préfet, elle n'existe tout simplement pas : c'est au travers du budget que la DRFiP44 a constaté que le désamiantage de Pornic n'était pas dans les priorités. Affaire à suivre donc.

2- Délibération n°8 /2017 du CHSCT 44



Les inquiétudes sur la dangerosité de l'exposition à l'amiante à la Tour Bretagne sont réelles. Les informations régulières de SIF et SIIIC apportent de nouveaux éléments qui sont utiles, mais ne sont pas de nature à répondre à toutes les interrogations.

Seule une expertise globale apportera tous les éléments nécessaires pour apprécier le danger.

La décision récente du CHSCT de la DIRECCTE d'évacuer à la fin du mois leurs services, nous conduit à demander à ne pas exposer davantage au danger de l'amiante les agents des finances publiques, qui doivent quitter la Tour et être relogés rapidement et dans de bonnes conditions.

Le CHSCT Finances 44 demande à ce que le principe de précaution soit appliqué.

Réponse de la DRFiP44 : les dernières mesures ont démontré des taux inférieurs aux seuils d'alerte réglementaires. Ce qui justifie, selon les Finances Publiques, l'absence d'obligation d'évacuation de la Tour, le danger grave et imminent étant selon elles, du coup écarté.

La fiche récapitulatif de l'ensemble du DTA a été mise à jour fin juin et est accessible par tous les agents de la Tour. Le Syndic a récemment pris la décision de diligenter la mise à plat du DTA, par un nouvel opérateur en octobre.

DTA : Dossier Technique AMIANTE

Les travaux

1.	Les travaux conservatoires de dépoussiérage et surfactage des volets de désenfumage devraient prendre fin à la mi-novembre 2017. Autorisation d'absence à la clef pour les bureaux concernés pendant 48H. A cet égard, en cas de nouveaux déclenchements intempestifs, les agents bénéficieront de cette même autorisation dans l'attente de l'apurement de l'air intérieur.
2.	Puis, le remplacement de volets a été acté par le Syndic et aura lieu de mars à octobre 2018, en site inoccupé (opération à tiroirs sur deux semaines/étage).
3.	Les clapets coupe-feu (dispositifs placés entre les étages pour les isoler en cas d'incendie) devraient être remplacés dans les 3/5 ans qui viennent. Cette opération sera de type "désamiantage" et nécessitera la libération totale du site pendant 6 mois.
4.	Enfin, d'autres travaux à horizon 5 à 10 ans seront nécessaires : grand carénage, changement des plaques de façade (amiantées...), remplacement des gaines aéroliques. La question de l'occupation ou non du site n'est à ce stade pas tranchée. , ...

La délivrance des attestations de présence par RH2C est en cours pour tous les agents qui ont travaillé à la Tour de Bretagne depuis 2005, qu'ils y soient encore ou pas. Quant à ceux qui y travaillaient précédemment, RH2C n'est semble-t-il pas en mesure de les recenser ... Mais rien à notre sens, ne les empêche de se faire connaître ! L'ensemble des intervenants (sécurité, informatique, entretien, etc) ont été avisés de la présence d'amiante (avec la Direction du Travail qui supervise).

Ce sujet est loin d'être clos. Il provoque forcément des inquiétudes...

La direction effectue une recherche de site.

Saisine de l'Inspection du Travail - Rapport et réponses de la DRFiP (bâtiment Graslin)

1.	<p>Suite à l'action de l'intersyndicale (voir compte-rendu du CHSCT du 4 avril 2017), l'inspection du travail a envoyé son rapport mi-juin. Il y était notamment indiqué que le DTA n'était pas suffisamment bien organisé. Pour se conformer aux préconisations d'un classement par zone d'abord, puis par ordre chronologique, la DRFiP44 a missionné un auxiliaire qui assurera la numérisation après avoir achevé le classement.</p> <p>Concernant la préconisation d'un point zéro (date de départ qui définit les contrôles triennaux ultérieurs de l'état de conservation des matériaux), la DRFiP44 propose de le fixer au 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Sur le sujet des repérages avant travaux, une expertise approfondie de tous les matériaux sera effectuée avant l'engagement des réfections (encapsulation ou retrait) : les actions correctives conseillées seront réalisées par une société spécialisée fin novembre.</p> <p>Concernant la signalétique amiante dans le bâtiment, une recherche de solutions est en cours pour les endroits qui posent des difficultés (exemple : sols). Pour autant, elle est régulièrement vérifiée. Au sujet des formations "amiante" des équipes de BILI, elles ont été faites en interne par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.</p>
	<p>La représentante de la DRFiP44 présente lors de cette séance a pris un engagement ferme d'être le plus transparente possible sur le sujet amiante.</p>
2.	Concernant l'humidité du rez-de-chaussée, un diagnostic sera réalisé par l'antenne immobilière (sans précision de date).
3.	Le plan de prévention avec les équipes assurant l'entretien (O'Net) a été mis en place.



Douanes : avis sur la fiche d'impact de la fermeture de la recette locale de la viticulture de Vallet

Les restructurations ne chôment pas non plus à la Douane. Concernant la recette locale de Vallet, la mission doit être transférée à Nantes Viticulture dont les locaux n'offrent pas de place pour les agents. L'accord social offre aux agents une durée de deux ans pour opter en priorité sur la Région. A ce jour, aucun agent n'a fait un choix. La proposition par la députée de créer un pôle « agriculture » à Clisson est une piste à explorer par la Douane pour le maintien d'un service public de la viticulture dans ce territoire où seuls 17 % de viticulteurs télédéclarent.

Avis du CHSCT

Concernant la fermeture de la recette locale de la viticulture de Vallet, le CHSCT note un certain nombre de points positifs :

- ✗ l'accompagnement des agents par la cellule sociale,
- ✗ l'accord social et financier en vigueur au sein de la DGDDI qui offre aux agents concernés un droit d'option d'une durée de deux ans pour choisir une nouvelle affectation,
- ✗ la priorité absolue dans les Pays de Loire en matière de mutation pour ceux-ci,
- ✗ une formation adaptée pour les agents qui souhaitent rejoindre un autre service de la Douane.

Néanmoins, le CHSCT émet quelques réserves :

3 agents sont concernés par la fermeture mais seuls 2 emplois sont transférés au service de la Viticulture de Nantes. Ce dernier sera-t-il en capacité :

1. d'accueillir physiquement les nouveaux collègues (problème d'espace des bureaux situés Bvd St Aignan)
2. d'absorber la charge de travail : sachant qu'à l'heure actuelle seuls 17 % des viticulteurs télédéclarent, le tout-dématérialisé semble difficilement atteignable dans 2 ans ; la fiche d'impact ne donne aucun élément sur la charge de travail (nombre de déclarants, nombre de déclarations, ratio déclarations par agent...)

La création d'un pôle « agriculture » commun à Clisson est une piste à explorer par la D.I. pour le maintien d'un service public de la viticulture de plein exercice autant dans ses missions que dans ses moyens.

DOUANES : avis sur la fiche d'impact du volet immobilier du Centre d'expertise de Nantes

Avis du CHSCT

Au vu de la fiche d'impact, le CHCT note plusieurs points de vigilance sur les conditions de travail à venir :

- la co-existence de la badgeuse et de la cote de service rend nécessaire la suppression des plages fixes,
- le travail sur une journée à la veille écran recueille un avis positif des agents, mais pourra être revu dans le temps après retour d'expérience,
- 20 places supplémentaires de parking sont prévues, mais la prolongation de la ligne de bus 98, la piste cyclable et l'aménagement de trottoirs ne sont toujours pas réalisés à ce jour.

Le CHSCT réaffirme que les groupes de travail doivent porter sur l'ensemble des thématiques suivantes :

- x le régime de travail,
- x la fonction veille-écran,
- x le fonctionnement des pôles contrôle et action commerciale,
- x l'organisation de l'accueil.

Ils doivent permettre l'expression des agents ainsi que leur association dans la nouvelle organisation. En effet, le travail ne peut se réduire à l'application de schémas organisationnels théoriques ou de consignes pré-établies.



Une visite du CHSCT est programmée le 28 septembre pour rencontrer les agents sur ces questions

----- Dossier à suivre donc ! -----

DRFiP - les restructurations 2018

La DRFiP44 n'a toujours pas présenté de fiches d'impact pour les 4 projets 2018 :

Fermetures 2018	Transferts vers :	
● Bouaye	x Vertou	x Saint-Herblain
● Derval	x Châteaubriant	x Nort sur Erdre
● Montoir	x Trésorerie Municipale de Saint-Nazaire	
● Mindin	x Paierie Départementale Nantes	

Ces fermetures de trésoreries devraient être effectives au 1^{er} janvier 2018 (sauf pour le poste de Mindin qui est prévue au 1^{er} septembre 2018). La DRFiP44 justifie l'absence de fiches d'impact - obligatoires lors de tels projet - par la non-signature du Ministre !

FO a eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises :
fermer une trésorerie ne se fait pas en claquant dans les doigts !
Donc même si le Ministre n'a pas signé, la DRFiP44 aurait dû,
(ne serait-ce que) par correction vis-à-vis des collègues concernés,
communiquer ces fiches ! Rappelons que toute restructuration est une
source de stress considérable et qui va croissant !

Et si le Ministre ne signe pas ? ... Pas de souci ! Cela resterait en l'état.



Budget et fiches actions

DIRECTION	MOTIF	SOMME	VOTE	
SRE	Formation de prévention au RPS (bureau 2D)	3400 €	Favorable	
 DRFiP	Complément action 2016 – rénovation escalier Saint-Nazaire Préssensé	528 €	Favorable	
	Isolation phonique Versailles (équipement d'un logiciel de reconnaissance vocale)	4781 €	Favorable	
	Pose d'une cloison munie d'une porte pour séparer un bureau et une salle d'archives (Cambronne/Graslin)	1536 €	Favorable	
	Pose d'un luminaire supplémentaire (rez-de-jardin /Pornic)	625 €	Favorable	
	Mise à jour du DTA Audubon (Cambronne) : demande de mesure corrective par le diagnostiqueur	5 615 €	Favorable	
DOUANES	Centre expertise	40 bureaux modulables (cofinancement)	8 133 €	Favorable
		bras de soutien et d'orientation d'écran	1548 €	Favorable
	Rénovation du local social (cofinancement) à Montoir : mobilier, électroménager, ...	3 000 €	Favorable	
TOUR DE BRETAGNE	Support coulissant (porte copies) devant ordinateur pour éviter les TMS	1 668 €	Favorable	

Fiches de signalement

DRFiP44



Accueils assis-debout

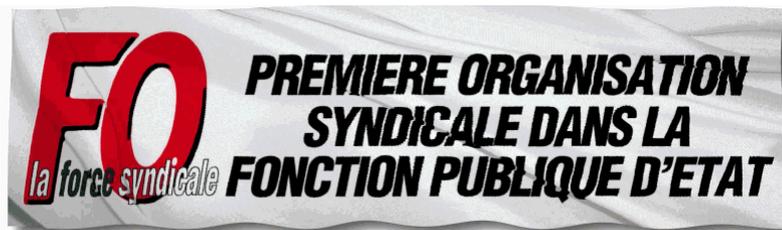
La DRFiP44 nous apprend qu'un audit est en cours sur la thématique ACCUEIL et porte sur les trois grands accueils du 44 :

✗ Accueil Jules Verne à Nantes ✗ SIP de Rezé ✗ Saint-Nazaire De Gaulle.

Pour ce dernier, une visite du CHSCT est prévue le 9 octobre 2017. Il est par ailleurs, confirmé en séance que l'avis du médecin n'a pas été sollicité pour l'achat des sièges à Saint-Nazaire (installation fin juin). Mais qui estime être au-dessus de l'avis éclairé de la médecine de prévention dans cette direction ? D'autant qu'un précédent avait déjà eu lieu à l'accueil Jules Verne ! Au final, les sièges inadaptés ne servaient pas ... que sont-ils devenus ? Le Bon Coin peut-être ! ...et après la DRFiP44 chipote pour acheter des éphémérides à 1€ pièce !



Concernant les **agressions** de collègues assurant l'accueil (physique et téléphonique), la DRFiP44 indique en assurer le suivi et l'accompagnement des agents victimes, si c'est nécessaire.
N'hésitez pas à remplir une [fiche de signalement](#) (Ulysse44 / les agents / boîte à outils) si cela vous arrive ...et à nous contacter !



Les représentants
FO en CHS 44 :

Patricia
DAVID
FO INSEE

Chrystelle
TONNELIER
FO DRFiP 44

Didier
PICAN
FO DRFiP44

A-Françoise
LOREAU
FO DRFiP44